

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} juin 2020, à 17 h. La séance a été tenue sans public compte tenu de la pandémie COVID-19. Tous les élus siégeaient par le moyen de communication Skype. La séance sera mise sur le site Internet pour rediffusion.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2020

2020-201

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 tel que présenté.

2 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets AIRRL et RIRL - Ponceau Léo-6 et Pavage Saint-Léon

2020-202

ATTENDU que la Ville de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

ATTENDU que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale courant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

ATTENDU que l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans**;

ATTENDU que la Ville de Montmagny s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU que la Ville de Montmagny a choisi la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'ingénieure coordonnatrice à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

De confirmer l'engagement de la Ville de Montmagny à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

3 Autorisation de signature - Entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution et option de servitude - Hydro-Québec

2020-203

CONSIDÉRANT la nouvelle emprise de la rue des Entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la demande faite à Hydro-Québec de déplacer son réseau de distribution dans la nouvelle emprise de la rue de Entrepreneurs;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Hydro-Québec à effectuer des travaux sur la propriété de la Ville de Montmagny afin de déplacer une partie de son réseau de distribution dans la nouvelle emprise de la rue des Entrepreneurs.

D'accorder à Hydro-Québec et à Telus une option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle de terrain ayant une superficie approximative de 315 mètres carrés et traversant les lots 6 126 891 et 6 126 894 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Montmagny, propriété de la Ville de Montmagny;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente avec Hydro-Québec pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, laquelle entente inclut l'**Annexe I** établissant les droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication, et ce, conformément au projet d'entente intervenu entre les parties, ainsi que d'autoriser la signature de tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à Hydro-Québec ainsi qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

4 Autorisation de signature - Demande d'exécution de travaux sur la rue des Entrepreneurs - Telus

2020-204

CONSIDÉRANT la nouvelle emprise de la rue des Entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la demande faite à Telus de déplacer son réseau de distribution dans la nouvelle emprise de la rue de Entrepreneurs;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Telus à effectuer des travaux sur la propriété de la Ville de Montmagny afin de déplacer une partie de son réseau de distribution dans la nouvelle emprise de la rue des Entrepreneurs.

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la demande d'exécution de travaux pour le déplacement des câbles et des équipements de Telus sur les nouveaux poteaux installés sur la rue des Entrepreneurs, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

De transmettre copie de la présente résolution à Telus ainsi qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

5 Adjudication de contrat - Fourniture d'une camionnette 4 X 4

2020-205

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 pour le Service des travaux publics et des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Lapointe Automobiles inc., Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltée et Fréchette Ford Ltée;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltée le contrat pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4, selon le prix soumis de 43 306,48 taxes incluses. La soumission de l'adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Ltée de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

7 Levée de la séance

2020-206

Il est proposé par M. Bernard Boulet

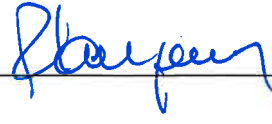
Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2020, à 17h10.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020.



MAIRE